

École Élémentaire Michel Ballion

12 allée des pins

33114 Le Barp

05.56.88.60.96

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉCOLE N°1 en date du 05/11/2024

PRÉSENTS :

Mmes Balayé, Leroy, Marie, Prévet, Roumégoux, Salé, Swiniarski, Trouilh et Mrs Belou, Lavie et Kiefer

FCPE : Mmes Heyndrick, Mme Lidolff, M. Evene, M. Raynaud

Paradisscol'Eyre : Mmes Ludgen, Herriau, Enjalbert, Retailleau

Mairie : Mme Sarrazin (Maire), Mme Mendoza (adjointe déléguée à la jeunesse et à l'éducation), M Basset (Responsable Pôle éducation jeunesse)

EXCUSÉS :

HORAIRE DE DÉBUT DE SÉANCE : 18h05

ORDRE DU JOUR :

En préambule :

- **Présentation des membres du Conseil d'école.**
- **Membres ayant le droit de vote d'après le règlement intérieur du conseil d'école**
 - 1 voix pour le Directeur de l'école (qui préside le conseil)
 - 1 voix pour chaque enseignant
 - 1 voix pour le Maire ou son représentant
 - 1 voix pour le Conseiller municipal
 - 1 voix pour chaque [représentant élu des parents d'élèves](#) (autant de représentants que l'école comporte de classes)
 - 1 voix pour le Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

- **Les membres supplémentaires (AESH, directeur périscolaire, IEN, parents suppléants...) n'ont pas le droit de vote.**

- **Fonctionnement et rôle du conseil d'école :**

- il se réunit une fois par trimestre
- il vote le règlement intérieur
- il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école
- il a un avis consultatif sur la vie de l'élève au sens large (scolaire et périscolaire)

Résultats des élections de représentants de parents d'élèves :

- Nombre d'inscrits sur la liste électorale : 384 (389 en 2023-2024)
- Nombre de votants : 294 (276)
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7 (6)
- Nombre de suffrages exprimés : 287 (270)
- Soit un taux de participation de : 76,56 % (70,95%)

→ Félicitations aux parents pour cette forte participation.

- 10 sièges à pourvoir :
 - 6 FCPE
 - 4 Paradisscol'eyre

ÉDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité

Paradisscol'eyre : souhait d'ajouter la mention « montre connectée » dans le RI.

Modification proposée : retirer « montre » dans les objets interdits.

→ **Accepté à l'unanimité**

Charte de la Laïcité :

- Aucun problème de cet ordre dans notre secteur
- Neutralité s'impose à tous les agents (et non les usagers)

Envoi du RI par mail + Charte de Laïcité aux parents par soucis écologique. Un mot a été collé dans le cahier de liaison pour attester que les parents ont bien pris connaissance des documents.

b) Effectifs

L'école compte 10 classes cette année :

CP : 22

CP : 23

CP/CE2 : 8/13 21

CE1 : 20

CE1 : 21

CE2 : 25

CE2/CM1 : 8/15 23

CM1/CM2 : 9/13 22

CM1/CM2 : 9/14 23

CM1/CM2 : 9/14 23

Soit un effectif de 223 élèves.

Prévisions 2025 : 209 élèves prévus à ce jour.

→ Une baisse est à noter pour la prochaine rentrée. D'après les prévisions, à ce jour, l'année suivante il y aura 214 élèves et 216 élèves pour la rentrée 2027. Durant l'été quelques inscriptions ont toujours lieu.

c) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

- plan de prévention : communication avec les parents, sensibilisation dans chaque classe du CP au CM2, journée nationale de lutte contre le harcèlement (7 novembre), prévention des violences numériques (Safer Internet Day en février).

Bien insister sur ce qu'est le harcèlement avec ses caractéristiques et ne pas le banaliser.

Toutefois, toute situation n'est pas une situation de harcèlement mais toutes les situations seront prises en compte.

- Protocole :

1. entretien avec les protagonistes :

- la cible (l'élève victime)
- le ou les intimidateurs
- le ou les témoins (actif ou passif)

→ Recueil des témoignages.

2. entretien avec les familles :

- avec les parents de la cible
- avec les parents du ou des intimidateurs
- avec les parents des témoins

→ Objectif : arrêt du harcèlement.

3. Mise en place de mesures adaptées à chaque situation qui font l'objet de concertation en équipe. (Sanction et suivi).

e) Sécurité à l'école

- Pour rappel, chaque année, des exercices sont obligatoires :
 - 2 exercices incendie dont un avant la fin du mois de septembre
 - 1 exercice PPMS attentat-intrusion
 - 1 exercice PPMS risque majeur
- L'exercice incendie a été réalisé le 23 septembre 2024 en 2'36. L'exercice s'est parfaitement déroulé. Cet exercice était prévu. Le prochain sera un exercice inopiné. L'objectif étant que tous, élèves comme enseignants, prennent les bons réflexes.
- l'exercice PPMS intrusion a été réalisé le 14 octobre 2024 durant 10 minutes.

L'école est dotée d'un nouveau système depuis la rentrée ; MyKeeper.

- Chaque enseignant dispose d'une balise mobile. Le déclenchement peut donc se faire par n'importe quel adulte depuis n'importe quel endroit.
- Le périscolaire dispose également de 2 balises mobiles.
- La restauration scolaire est aussi équipée du système pour être averti.

Le nouveau système MyKeeper a donc été testé et paraît convaincant. Le déclenchement s'est fait depuis la balise de direction et tous les enseignants ainsi que le personnel du périscolaire et de la cantine ont entendu le signal. Chacun a pu fuir selon différents itinéraires et rejoindre son lieu de repli.

A noter que la mise en place du portillon du côté du bâtiment du fond a permis une fuite bien plus rapide. Nous remercions la mairie pour la mise en place de ce portillon.

g) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

- Participation famille : 1993,64 € en 2023 et 1791,64 € en 2024 soit 202 € de moins par rapport à l'an dernier.
- SOLDE : 6288 € fin août 2024.

h) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire :

- APC : tous les mardis de 16h15 à 17h15
- le dispositif EILE Portugais : tous les mercredis de 14h à 17h15 du 9/10/24 au 02/07/25
- cours de danse (Lundi, mardi, mercredi et samedi) : va bientôt déménager. La salle sera progressivement libérée du matériel (plancher + barres).
- SRAN durant les vacances

i) Communication : Parents / Enseignants / Direction / Mairie

- Préférence du mail avec la direction. Joignable par téléphone et vous pouvez laisser un message vocal.
- le cahier de liaison avec les enseignants, pour certains le mail ou Beynelu.

II) Projets et vie de l'école

a) Projets de classe en lien avec le projet d'école :

- Projets multi classes :
 - Les Incorruptibles : concours de littérature de jeunesse. Sont engagées les 2 classes de CP, la classe de Mme Prévét, la classe de CE1 de Mme Salé, la classe de CE2 et les classes de CE2/CM1 de Mme Leroy et CM1/CM2 de M. Kiefer
 - Journée rugby : elle aura lieu le vendredi 18 avril. Participation de tous les élèves de CE2, CM1 et CM2..
 - Médiathèque : toutes les classes s'y rendent sauf celles de Mmes Roumégoux et Swiniarski.
 - Le défi maths : toutes les classes participent, 3 fois dans l'année. Les classes sont mélangées par niveaux. Le premier aura lieu en décembre.
- Projets de classe :
 - CP : Mmes Trouilh et Balayé: Les arts du cirque. Ateliers avec ou sans matériel dans la salle de motricité. Pas forcément de restitution devant les parents. Séances au Komono à partir de février + 3 matinées d'initiation au Bateau-Lyre avec 2 artistes circassiens de la compagnie « Accro-Sway duo », en décembre. Peut-être un spectacle au Komono (résidence d'artistes) dans le courant de l'année.
 - CE1 : Projet nature, pas de participation avec le Parc des Landes cette année. Recherche d'empreintes sur le parcours nature, potager dans la cour, contact avec l'Aroeven pour travailler sur la forêt brûlée, projet de plantations d'arbres dans la cour avec la mairie, sortie au Museum

d'histoire naturelle.

- CE2 : 28/11 : Mmes Roumégoux et Prévet : projet autour de l'oie bernache, initiation aux oiseaux du Bassin (domaine de Certes et plage Suzette).
- Mmes Prévet et Trouilh : Grandilire à Andernos : accueil d'un auteur + concours d'affiche.
- Mmes Prévet et Leroy : en attente d'une réponse du Parc pour le projet « Extraordinaire nature ordinaire ».
- CE2 Mme Roumégoux/M.Lavie : suivi du Vendée Globe (bateaux, vie des skippers à bord...)
- CM1/CM2 : thème de l'océan, suivi du Vendée globe + interventions du Ceseau pour travailler sur le thème de l'eau le 2 et 3/12.
- CM1/CM2 : concours Mathador.
- CM1/CM2 : M.Kiefer et Mme Marie : projet Icare avec la médiathèque. Lecture du livre offert par la médiathèque, sortie au cinéma pour la classe de M.Kiefer, à la médiathèque pour visionner le film pour la classe de Mme Marie (une classe par commune pouvait bénéficier de la gratuité du bus et de la prise en charge des billets de cinéma), puis réalisation d'un kamishibai.
- CE2/CM1 Mme Leroy : thème « Autour du monde », suivi du Vendée globe + intervention du Ceseau en décembre.

b) Accueil périscolaire et éventuelles actions en lien avec le projet d'école

- Taux d'encadrement

Un animateur pour 18 enfants sur les temps d'accueil du matin et du soir.

Une équipe de 9 animateurs sur les temps de cantine.

- Ateliers après l'école de 16h45 à 17h45

Cycle 1 du 4/11 au 20/12/2024

- Sculptures de perles les Jeudis
- Découverte musicale les vendredis

Cycle 2 du 6/01 au 21/02/2025

- Création de jeux de société les mardis
- Initiation fitness les jeudis
- Initiation Lutte les vendredis

Cycle 3 du 10/03 au 18/04/2025

- Plantations de fleurs les mardis

Cycle 4 du 5/05 au 4/07/2025

- Découvertes de jeux de balles

Organisation APS du matin

Nous accueillons en moyenne 45 enfants chaque matin,

- Salle d'accueil principale : lieu d'échange, jeux de société, discussions
- Salle Orange : réveil en douceur, coin cocooning, musique douce
- Salle de motricité : à partir de 7h30 ouverte aux enfants voulant faire des jeux sportifs

Animation en APS du soir

Nous accueillons en moyenne 100 enfants, le goûter se fait de 16h15 à 16h45 puis nous commençons les ateliers pour les enfants inscrits ou intéressés.

Une aide aux leçons est proposée aux enfants inscrits par leurs parents, les lundis et les jeudis de 16h45 à 17h45. L'animateur accompagne l'enfant à faire ses devoirs dans une salle calme, lui apporte de l'aide à comprendre les consignes, mais ne corrige pas les devoirs.

Animation pendant les temps de cantine

Nous accueillons en moyenne 210 enfants. L'enfant s'installe à table avec son groupe d'amis, e rester au minimum 15 minutes à table pour prendre le temps de manger et de se poser avant de sortir. L'enfant débarrasse et trie ses déchets avant de sortir jouer dans la cour ou de participer aux activités.

- Espace détente, relaxation et massage
- Réveil musculaire, acrogym
- Activités manuelles, fresques
- Sport et jeux
- Musique et chant Taux d'encadrement
- Un animateur pour 18 enfants sur les temps d'accueil du matin et du soir.
- Une équipe de 9 animateurs sur les temps de cantine.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (APC, SRAN, pôle ressources, RASED...)

- APC : tous les mardis de 16h15 à 17h15 pour travailler sur les difficultés ponctuelles de l'enfant en petits groupes. (maximum 6 élèves). Ce dispositif est proposé aux parents dont les élèves sont concernés.
- SRAN : Ce sont des groupes restreints. (4 x 3 heures) Sur proposition des enseignants, il s'agit de donner aux élèves un niveau suffisant pour poursuivre les apprentissages. Ce n'est pas un dispositif pour les élèves en grande difficultés.

Différents objectifs selon la période de vacances :

- Octobre : conforter les acquis de début d'année
- Février/avril : poursuivre la consolidation des apprentissages
- Été : consolider les acquis de l'année (début d'été) et faciliter l'entrée des élèves dans le niveau supérieur (fin d'été)

○ RASED :

- Psychologue de l'éducation nationale dont les coordonnées ont été communiquées dans le cahier de liaison : Mme Lacam
- Enseignante à dominante comportementale : il n'y en a pas
- Enseignant à dominante pédagogique : il n'y en a pas

Questions concernant la Mairie :

Questions des parents FCPE :

- ✓ Où en sont les budgets de l'école ? Une ventilation a-t-elle été possible pour équilibrer les besoins ?
→ La ventilation est possible.
- ✓ L'achat des TBI était normalement validé au budget de l'an dernier pourtant il reste deux classes qui ne sont toujours pas équipées (Mmes Trouilh et Prévot), pouvons-nous avoir plus d'informations sur ce sujet ?
→ Mme Sarrazin rappelle que l'achat des TBI n'a malheureusement pas été validé au budget. Mme Balayé intervient pour dire que des vidéo-projecteurs ont été achetés pour pallier ce manque mais cette solution n'est ni simple ni efficace (encombrement, multiples rallonges électriques qui circulent au milieu de la classe) et ne permet pas d'utiliser de façon satisfaisante les différentes méthodes pédagogiques. Cet investissement est une priorité. Les associations de parents pensent qu'il faudrait solliciter les services techniques pour installer ces vidéo-projecteurs de façon plus sécurisée.
Mme Sarrazin et M. Basset proposent de renouveler la demande de VNI au budget 2025.
- ✓ Le changement du gazon synthétique est-il pris en compte pour le prochain budget de la mairie

(année 2025) ? Une estimation du coût a-t-elle été faite ?

→ Non, car étude d'une solution plus pérenne, pour améliorer le cadre : végétaliser la cour, avec l'ensemble des acteurs concernés. Projet lourd qui prend du temps, pour un coût d'environ 150 000 à 200 000€ par cour.

Les parents élus réclament un devis et demandent comment pallier l'urgence du problème des fibres plastiques qui se détachent et nuisent aux enfants.

M. Basset dit que le chiffrage sera fait en 2024-25, il y aura ensuite un arbitrage.

Mme Sarrazin dit que l'herbe synthétique a été aspirée par les services techniques en avril dernier mais les résultats ne sont pas satisfaisants.

M. Basset dit qu'il faut voir avec les services techniques les avantages et les inconvénients à enlever l'herbe synthétique, au niveau sécurité, en attendant le chiffrage de la végétalisation de la cour. Il assure que des solutions vont être réfléchies.

- ✓ Travaux divers : remerciement pour les tableaux qui ont été demandés dans la salle des maîtres ainsi que dans le bureau de la direction.

→ M. Basset : un nouveau système de communication a été mis en place : aujourd'hui, les directeurs n'ont qu'un seul interlocuteur pour faire leurs demandes, les canaux de communication ne sont pas multipliés et les demandes sont plus fluides. Il préférerait que les associations évitent de transmettre une liste de travaux à leur tour car la liste est déjà transmise par la directrice.

M. Raynaud : Malgré tout, certains travaux ne sont pas faits, qui ont pourtant été signalés depuis plusieurs conseils d'école. Certaines réparations sont parfois bizarres (un robinet tient avec du scotch par exemple). Il y a une dégradation générale qui pourrait même engendrer de l'insécurité.

Mme Herriau estime que les parents sont en droit de demander des comptes et de transmettre leur liste aussi.

M. Basset propose de refaire un point sur l'avancement des travaux au prochain conseil d'école. La liste de travaux a été intégrée et sera prise en compte en commençant par les travaux les plus urgents.

Questions des parents Paradisscol'eyre :

- ✓ Quelle action a prévu la mairie pour améliorer l'état du gazon synthétique ?
→ Cf. précédemment

Questions concernant l'équipe enseignante :

- ✓ Quelle est la proposition de l'école concernant une fête de fin d'année ? (Paradisscol'eyre)

Qu'en est-il du sujet kermesse pour cette année ? (FCPE)

→ Les enseignants sont volontaires pour être présents si une fête est organisée par les parents mais ne s'engagent pas à présenter un chant ou un spectacle.

La mairie propose de réunir les directeurs des 4 écoles, courant novembre-décembre, pour en discuter, pour savoir comment mettre en place un événement dans le cadre commun imposé.

Les parents souhaitent vraiment qu'un événement ait lieu dans notre école car c'est un moment convivial qui permet de clore l'année, d'ouvrir l'école aux parents et de créer du lien. M. Raynaud rappelle aussi que l'organisation d'une fête d'école est une grosse rentrée d'argent pour l'école, qui permet de financer des projets.

✓ Quelles actions sont prévues pour le suivi de la transition élémentaire/collège avec le nouveau collège du Barp ?

→ Rien de défini pour l'instant, les liaisons vont se mettre en place petit à petit. Un conseil école-collège est à venir, des projets seront définis à ce moment-là.

HORAIRE DE FIN DE SÉANCE : 20h00

Signature de la Directrice

Signature du Secrétaire de la séance :

Président de séance :

Catherine Marie

Jessica Roumégoux

Rappel:

- Document à ranger dans le registre de l'école.
- 1 copie numérique à adresser à l'IEN, 1 copie à adresser au Maire de la commune et 1 copie au DDEN.